

Syndicat Mixte d'Irrigation et de mise en valeur du Forez

B.P. 181 - 42604 MONTBRISON Cedex

Téléphone : 04 77 96 10 39 - Télécopie : 04 77 58 83 08 - Email : contact@smif42.fr - site : www.canalduforez.fr

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU COMITE DU MARDI 25 JANVIER 2022

LE VINGT-CINQ JANVIER DEUX MILLE VINGT-DEUX, A NEUF HEURES, LES MEMBRES DU COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE D'IRRIGATION ET DE MISE EN VALEUR DU FOREZ DUMENT CONVOQUES SE SONT REUNIS SOUS LA PRESIDENCE DE MONSIEUR JEAN-YVES BONNEFOY, PRESIDENT, ET M. GEORGES REBOUX, SECRETAIRE, EN SALLE DE REUNION A L'ANTENNE DU DEPARTEMENT DE LA LOIRE. CONFORMEMENT AU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES, LE QUORUM EST ATTEINT.

Etaient présents :

M. BONNEFOY Jean-Yves, Président
Mme BROSSE Chantal
M. COUCHAUD Patrice
M. DALBEGUE Gérard
M. FRECON Laurent
M. LARDON Eric
M. PALIARD Rambert
M. REBOUX Georges
M. REVEILLE Yves
M. SANIAL Jean
M. VERNET Gérard

Invités Présents :

M. BERGER Rémi – DEPARTEMENT/PADD/DFA
Mme DURY Martine - DEPARTEMENT/PADD/DFA

Absents représentés : (voir pouvoirs ci-joints)

Mme BRUEL Nicole (pouvoir à Mme BROSSE Chantal)
M. FRECHET Daniel (pouvoir à M. BONNEFOY Jean-Yves)

Absents ou Excusés :

M. CHARRETIER Nicolas
M. CHAZAL Jacques
Mme DARFEUILLE Marianne
M. FRECON Sébastien
M. OGIER Yvan
Mme BROCHIER - SGC MONTBRISON

Service du S.M.I.F. :

Mme ROSSIGNEUX Annick
Mme SONNALIER Isabelle

Secrétaire de séance : M. REBOUX Georges

Nombre de membres en exercice : 18

Présents : 11

Pouvoirs : 2

Votants : 13

Feuille d'émargement : 1

Date de la convocation : 14 janvier 2022

Pièces jointes : 3

SUJETS DEBATTUS

SUJET 1 – APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU COMITE DU 14 DECEMBRE 2021

SUJET 2 – MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DU SMIF POUR INCLURE LA POSSIBILITE DE REALISER DES REUNIONS EN VISIO-CONFERENCE

SUJET 3 – COMPTE ADMINISTRATIF 2021

SUJET 4 – BUDGET PRIMITIF 2022 ET TARIFICATION

SUJET 5 – PROTOCOLE GESTION DIFFERENCIE – ARRETE CADRE SECHERESSE

SUJET 6 –RESTRUCTURATION DES INSTALLATIONS UZORE

- 1) CHOIX DE LA SEPARATION RESEAUX ZONES EST ET NORD
- 2) MONTANT DU PROJET
- 3) FINANCEMENT DES TRAVAUX
- 4) AUTORISATIONS DE PASSAGE

SUJET 7 – DEGRILLEUR PRISE ASA DE MORNAND

SUJET 8 – S.I.G.

SUJET 9 – POINT SUR AVANCEMENT DOSSIERS EN COURS

- 1) VALORISATION ENERGETIQUE SUR LE CANAL
- 2) ETUDE JURIDIQUE GESTION DOMANIALE BERGES DU CANAL

SUJET 10 – PRIX ELECTRICITE

SUJET 11 – PLAN DE FORMATION

SUJET 12 – CONVENTION TELETRAVAIL

SUJET 13 – LISTE DES MARCHES PASSES EN 2021

SUJET 14 - ENQUETE PUBLIQUE PLUi

MONSIEUR JEAN-YVES BONNEFOY, PRESIDENT, OUVRE LA SEANCE. LE SECRETAIRE DE SEANCE EST DESIGNE EN LA PERSONNE DE M. GEORGES REBOUX.
LE COMPTE-RENDU TENANT LIEU DE PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE EST SOUMIS AU VOTE.
IL EST ENSUITE PROCEDE A L'EXAMEN DES SUJETS INSCRITS A L'ORDRE DU JOUR PAR M. LE PRESIDENT.

SUJET 1 – PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU COMITE DU 14 DECEMBRE 2021

➤ **Décision du Comité** : - Compte-rendu tenant lieu de Procès-verbal du 14 décembre 2021 approuvé à l'unanimité.

SUJET 2 – MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DU SMIF POUR INCLURE LA POSSIBILITE DE REALISER DES REUNIONS EN VISIO-CONFERENCE

DELIBERATION N°C09-20220125

Adjonction à la fin de l'article 1.1 « Réunions du Comité Syndical, du Bureau et des Commissions » de l'alinéa suivant :
« Les réunions du Comité Syndical, du Bureau et des Commissions peuvent être réalisées en visio-conférence. Les modalités définies par l'Etat seront appliquées ».

➤ **Décision du Comité** : - Modification du Règlement Intérieur approuvée.

SUJET 3 – COMPTE ADMINISTRATIF 2021

DELIBERATIONS N° C01/20220125 – C02/20220125 – C02-2/20220125 – C02-3/20220125 – C02-4/20220125 – C02-5/20220125

➤ **Décisions du Comité** : - Compte Administratif 2021 voté
- Compte de Gestion approuvé

SUJET 4 – BUDGET PRIMITIF 2022 ET TARIFICATION

DELIBERATIONS N° C03/20220125 – C03-2/20220125 – C03-3/20220125 – C04/20220125 – C05/20220125 – C06/20220125 – C07/20220125 – C08/20220125 – C08-2/20220125

Il est rappelé que le 14 décembre 2021, les orientations budgétaires ont été présentées. Un projet de budget est établi conformément à ces orientations.

➤ **Décisions du Comité** : - Budget Primitif 2022 approuvé.
- Tarification 2022 approuvée.
- Crédit alloué au Comité d'actions sociales de 16506 €
- Délégation du Président pour déposer les demandes de subvention auprès des financeurs pour les différents projets d'investissement.

SUJET 5 – PROTOCOLE GESTION DIFFERENCIE – ARRETE CADRE SECHERESSE

Contexte : Pour la rédaction de l'arrêté cadre sécheresse, la DDT demande au SMIF de proposer un protocole de gestion différenciée. Cependant, la DDT refuse tout déstockage en dessous de la cote 419m alors que l'arrêté cadre actuel et le SAGE le prévoit.

La Chambre d'Agriculture et le SMIF ont décidé de mandater un Cabinet de juriste pour voir quels sont les arguments juridiques à opposer à l'Etat (rendu prévu pour fin février 2022).

➤ **Décisions du Comité** : - Délégations au Président pour gérer ce dossier.

SUJET 6 – RESTRUCTURATION DES INSTALLATIONS UZORE

DELIBERATION N° C10/20220125

- Choix de la séparation réseaux zones Est et Nord

Transfert Zone centre sur antenne Est - RESTRUCTURATION UZORE							
Raccordement jusqu'à :	Coût HT travaux+divers+imp révus	Autofinancement si subvention à 80%	Annuité 1,5% 30 ans	Volume d'eau concerné en m3	Economie d'énergie en kwh, base SAFEGE : 0,07 kwh/m3	Economie d'énergie en € par an , base : 0,03708 €/kwh	Retour sur investissement en années
Antenne de la queue du Bois	73 656	14 731	613	68 333	4 783	355	41,53
Antenne de la Loge	163 732	32 746	1 364	140 000	9 800	727	45,06
Antenne de la Loge avec surdimensionnement pour raccorder l'antenne 1 de Villedieu dans le futur	228 014	45 603	1 899	140 000	9 800	727	62,73
1ère antenne de Villedieu	366 705	73 341	3 054	291 667	20 417	1 514	48,44

Propositions de la Commission réunie sur site le lundi 3 janvier 2022 :

- Antenne de la Loge : 5 bornes pour 81 m3/h plus 1ha d'étang
- Antenne de la Queue du Bois : 5 bornes pour 70.2 m3/h plus 2 BP et 2 ha d'étang
- Soit un total de 151.2 m3/h hors BP et étangs, à raccorder sur l'Antenne Est
- Ne pas raccorder la première Antenne de Villeroi sur l'Antenne Est du fait du coût important de l'investissement et des difficultés de réalisation (traversée du Lignon, terrain avec eau à faible profondeur...)

Coût du surdimensionnement des canalisations jusqu'à l'Antenne de la Loge pour prévoir l'éventuel le raccordement de l'Antenne de Villedieu : 64282 €.

➤ **Décisions du Comité** :

- **Raccordement des Antennes de la Loge et de la Queue du Bois sur la zone Centre mais pas l'Antenne 1 de Villedieu dans en premier temps.**
- **Pour le surdimensionnement présenté, il sera demandé de le proposer en tranche optionnelle dans le marché, de ce fait on connaîtra le prix exact pour statuer.**

Montant du Projet :

Rappel :

- Montant Opération Délibération du Comité du 4.2.2020 : 5 220 000 € HT
- Montant Travaux hors Maîtrise d'œuvre, programme du Maître d'ouvrage : 4 850 000 € HT
- Montant Travaux Avant-Projet SAFEGE (prix oct.2021) : 4 828 658 € HT
- Plus-value pour raccordement Antennes Loge et Queue du Bois sur Antenne Est (prix Dec 2021) : 163 732 € HT
- Plus-value pour bouclage Villedieu-Chambet : 30 099 € HT
- Nouveau montant des Travaux pour SAFEGE : 5 022 489 € HT

(NB : si on surdimensionne les canalisations jusqu'à l'antenne de la Loge pour dans le futur raccorder l'Antenne 1 de Villedieu, il faut ajouter 64 282 €)

Pour prendre en compte l'augmentation du prix des matières premières et les frais annexes, il convient de modifier le montant de l'opération.

➤ Décisions du Comité :

- **Modification de l'enveloppe générale de l'opération pour la passer à 5 710 000 € HT (soit + 490 000 €) en espérant que cela suffise étant donné le contexte sur le prix des matières premières et les frais annexes**
- **Modification du programme pour augmenter le montant des travaux à 5 300 000 € HT**

Financement des travaux :

Le SMIF doit déposer auprès du Guichet Unique un dossier de demande de financement pour la phase travaux avant fin mars 2022.

Pour cela une décision du Comité est nécessaire pour solliciter des subventions.

➤ Décision du Comité :

- **Délégation au Président pour demander des subventions pour financer les travaux.**

Autorisations de passage :

M. Pierre GERARD demande au SMIF d'intervenir afin que le hameau de la Rive soit alimenté en eau potable par la Commune de MONTVERDUN alors qu'actuellement ce hameau serait alimenté provisoirement sur des branchements préexistants sur le réseau de St-Paul-d'Uzore. Le SMIF est intervenu auprès de Loire Forez Agglomération.

Par ailleurs, M. THOLLOT, traversé sur près de 400 ml et exploitant d'une partie des terrains de Pierre GERARD, demande la fourniture de matériaux pour 800 ml de parcage (devis de plus de 10 000 € HT).

Un listing de toutes les parcelles traversées avec les demandes des propriétaires afin de raisonner globalement a été demandé à SAFEGE.

Si on n'arrive pas à négocier correctement, l'autre alternative est la DUP mais cela prend 6 mois.

➤ **Décisions du Comité :**

- **Demande d'une DUP si les démarches pour obtenir les autorisations de passage amiables s'avèrent infructueuses ou trop coûteuses**
- **Délégation au Président correspondante.**

SUJET 7 – DEGRILLEUR PRISE ASA DE MORNAND

Suite à la visite du 3 janvier dernier, une solution intermédiaire va être étudiée :
Mise en place d'un déflecteur.
Chiffrage en cours
Avis très réservé de l'exploitant sur l'efficacité du dispositif.

➤ **Décision du Comité : pas de décision.**

SUJET 8 – SIG

→ Compte-rendu de la réunion avec LFA du 14 janvier 2022.

Le Département et Loire-Forez Agglomération ont le même outil mise à part que LFA a un SIG ouvert afin que les communes puissent le consulter.

Pour gérer le canal, le développement d'une application est nécessaire (opération assez coûteuse).

Le Département va de nouveau être sollicité sur ce dossier.

M. BONNEFOY et Mme BROSSE confirment qu'ils vont voir cela avec les services du Département.

M. BONNEFOY précise que le territoire de Loire Forez Agglomération ne couvre pas certaines communes adhérentes au SMIF comme CHAMBEON et ANDREZIEUX, il est donc plus pertinent d'utiliser le SIG du Département.

➤ **Décision du Comité : pas de décision.**

SUJET 9 – POINTS SUR AVANCEMENT DOSSIERS EN COURS

1) **Valorisation énergétique sur le Canal**

> Autorisation du Département en instance

2) **Etude Juridique Gestion domaniale berges du canal**

> Avis du Département en instance

Mme BROSSE indique que les questions ont été posées au service juridique du Département.

➤ **Décision du Comité : pas de décision.**

SUJET 10 – PRIX ELECTRICITE

→ Ecrêtements de la CRE.

Aucune information à ce jour

➤ **Décision du Comité : pas de décision.**

SUJET 11 – PLAN DE FORMATION

DELIBERATION N° C11/20220125

Plan pluriannuel de formation inter-collectivités CNFPT et CDG42 pour 2022-2024 (obligation Loi du 19 février 2007).

L'objectif du plan est de permettre dans le cadre du CDG à certaines collectivités de porter des projets de formation et d'en faire bénéficier les agents d'autres collectivités proches. Cela permet d'avoir des formations réalisées localement.

➤ **Décision du Comité : - Validation du plan de formation inter-collectivités de la Loire 2022-2024.**

SUJET 12 – CONVENTION TELETRAVAIL

Cadre pour permettre la pratique du télétravail, voir projet de délibération présenté.

M.BONNEFOY explique que ni le Département ni LFA ne prévoit d'indemnité pour le personnel en télétravail. Il propose qu'il en soit ainsi pour le SMIF.

Ledit projet de délibération devra être soumis au préalable au Comité Technique du CDG42 puis validation par le Comité du SMIF.

➤ **Décision du Comité : - Projet de délibération cadre télétravail adopté mis à part l'indemnité qui sera enlevée.**

SUJET 13 – LISTE DES MARCHES PASSES EN 2021

➤ **Décision du Comité : - Validation de la liste des marchés passés en 2021.**

SUJET 14 – ENQUETE PUBLIQUE PLUI LOIRE FOREZ

Certains élus informent que les étangs ont été classés en zone N, on ne pourrait donc plus rien faire dessus (réhausse de berges, divers travaux...).

Le Département a omis de faire une remarque à ce titre lors du dépôt de son avis dans le cadre des personnes publiques associées.

➤ **Décision du Comité** : - Le SMIF déposera une contribution à ce titre.

L'ordre du jour étant épuisé et plus aucune question n'étant soumise au débat,
Monsieur le Président lève la séance à 12 heures 00.


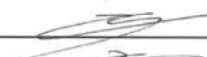

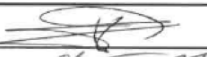
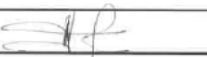


Vu par nous, mis à l'affichage au SMIF le 31 janvier 2022 conformément aux dispositions de l'article 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Président du SMIF,
Jean-Yves BONNEFOY



Réunion du COMITE SYNDICAL du SMIF
Le Mardi 25 janvier 2022 à 9 H 00

EMARGEMENT

BONNEFOY Jean Yves	
BROSSE Chantal	
BRUEL Nicole	
CHARRETIER Nicolas	
CHAZAL Jacques	
COUCHAUD Patrice	
DALBEGUE Gérard	
DARFEUILLE Marianne	
FRECHET DANIEL	
FRECON Laurent	
FRECON Sébastien	
LARDON Eric	
OGIER Yvan	
PALIARD Rambert	
REBOUX Georges	
REVEILLE Yves	
SANIAL Jean	
VERNET Gérard	

N° D'ORDRE	NOM et Prénom	SOCIETE	SIGNATURE
1	BONNEFOY Jean-Yves	Conseiller Départemental de la Loire	
2	BROSSE Chantal	Conseillère Départementale de la Loire	
3	BRUEL Nicole	Conseillère Départementale de la Loire	Excusée/POUVOIR
4	CHARRETIER Nicolas	Représentant Chambre Agriculture Loire	Excusé
5	CHAZAL Jacques	Président de l'ASA des MONTS DU SOIR	Excusé
6	COUCHAUD Patrice	Maire de CHAMPDIEU	
7	DALBEGUE Gérard	Président de l'ASA de La PRA	

8	DARFEUILLE Marianne	Conseillère Départementale de la Loire	Excusée
9	FRECHET Daniel	Conseiller Départemental de la Loire	Excusé/POUVOIR
10	FRECON Laurent	Membre du Syndicat de l'ASA de CHAMBEON	
11	FRECON Sébastien	Conseiller Municipal de CHALAIN LE COMTAL	Excusé
12	LARDON Eric	Conseiller Départemental de la Loire	
13	OGIER Yvan	Président ASA de CHAMPDIEU	Excusé
14	PALIARD Rambert	Maire de SAINT-PAUL-D'UZORE	
15	REBOUX Georges	Adjoint au Maire de FEURS	
16	REVEILLE Yves	Président ASA de ST-RAMBERT	
17	SANIAL Jean	Membre du Syndicat de l'ASA du secteur de L'HOPITAL	
18	VERNET Gérard	Adjoint au Maire de MONTBRISON	



*Syndicat Mixte d'Irrigation
et de Mise en Valeur du Forez*

Bureau : 21 rue de la République, 2^{ème} étage, Parc des Communes du Forez
781 017 886 029 - Fax 04 77 53 33 39 - E-mail : contact@smif42.fr - Site internet : www.canalduforez.fr
Adresse postale : Les SMiF - Truelle de la Forêt - B.P. 181 - 43004 MONTBRISON Cedex

POUVOIR
(article L2120 Code Général des Collectivités Territoriales)

Je soussigné(e), Madame Nicole BRUEL,
Membre du Comité Syndical,

donne le pouvoir à

Madame ou Monsieur..... BROSSE Chantal.....

pour me représenter à la réunion du Comité du SMIF
du Mardi 25 janvier 2022 à 9 h 00.

Et de prendre part à toutes délibérations, émettre tous votes et signer tous documents.

Fait à Saint-Etienne,
Le 17 janvier 2022

Signature précédée de la mention manuscrite « Bon pour Pouvoir »

Bon pour pouvoir



POUVOIR

(article L2120 Code Général des Collectivités Territoriales)

Je soussigné(e), Madame ou Monsieur... Dominic FRECHET
Membre du Comité Syndical,

donne le pouvoir à

~~Madame~~ ou Monsieur... Jean Yves BONNEFOY

pour me représenter à la réunion du Comité du SMIF

du **Mardi 25 janvier 2022 à 9 h 00.**

Et de prendre part à toutes délibérations, émettre tous votes et signer tous documents.

Fait à... Montbrison le...

Le... 21 janvier... 2022

Signature précédée de la mention manuscrite « Bon pour Pouvoir »

Bon pour Pouvoir